



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 846 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de la recherche, de 10 à 15 % des personnes qui ont contracté la COVID-19 auront encore des symptômes 12 semaines après l'infection;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé reconnaît l'existence de la COVID longue depuis septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Organisation mondiale de la santé, de 10 % à 20 % des patients qui contractent la COVID-19 présentent des symptômes persistants;

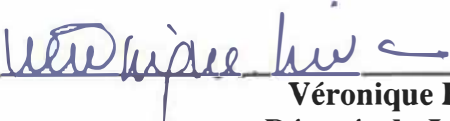
CONSIDÉRANT QU'à la différence de pays comme la France, qui a fixé des critères de soutien aux personnes atteintes de la COVID longue, le Québec n'a institué aucun programme d'invalidité temporaire ou permanente afin d'apporter un soutien médical, psychologique et financier à ces personnes;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs n'ont aucune obligation légale, au-delà de deux ans, de protéger les conditions d'emploi des personnes atteintes de la COVID longue, ces personnes risquant ainsi de perdre tous leurs acquis en matière de relations de travail (permanence, assurances, pension...);

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous soussignés, demandons que le gouvernement du Québec reconnaisse la COVID longue comme une maladie pouvant mener à l'invalidité aux termes de la Régie des Rentes du Québec et que le soutien financier et les protections en emploi qui s'y rattachent puissent être accordés.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Véronique Hivon
Députée de Joliette

25 mai 2022

Date de signature de l'extrait